

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION SUR LE**

**PROJET DE CONSTRUCTION DE L'USINE AP50 DU COMPLEXE
JONQUIÈRE À SAGUENAY PAR RIO TINTO ALCAN INC.**

dans le cadre des consultations du

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

présenté par



DÉCEMBRE 2010



Mémoire D'EURÊKO ! présenté à la Commission sur le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc.

TABLE DES MATIÈRES

I	<u>EURÊKO !</u>	1
1.1	PRÉSENTATION D'EURÊKO !.....	1
1.2	STRUCTURE CORPORATIVE	1
1.3	UNE RECONNAISSANCE SOCIALE	1
1.4	DES PROJETS ET DES PARTENARIATS	2
II	<u>LE PROJET AP50 DE RIO TINTO ALCAN</u>	3
2.1	LA JUSTIFICATION DU PROJET	3
2.2	LA POSITION D'EURÊKO !.....	3
2.2.1	LES ÉMISSIONS DE GES.....	3
2.2.2	MESURES COMPENSATOIRES.....	4
2.2.3	MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS.....	5
III	<u>CONCLUSION</u>	6
IV	<u>RECOMMANDATIONS</u>	6
	<u>ANNEXE I</u>	8

I EURÊKO !

1.1 Présentation d'EURÊKO !

Organisme communautaire à but non lucratif, voué à l'action environnementale, EURÊKO ! propose aux citoyens et aux acteurs communautaires, privés, institutionnels et gouvernementaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean diverses activités axées sur la défense et la promotion d'un environnement sain et l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité.

Basées sur des approches professionnelles, polyvalentes, démocratiques et concertées, nous offrons des activités d'éducation relative à l'environnement, de mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts, de gestion de matières résiduelles, de conseil et de représentation publique sur les enjeux environnementaux. Fort d'une solide expertise reconnue par le milieu, EURÊKO ! est un organisme indépendant et non partisan qui vise à demeurer une référence régionale et à accroître son leadership dans ses champs d'activité.

De plus, dans la réalisation de ses activités, l'action sociale d'EURÊKO ! favorise l'acquisition de compétences chez de nombreux jeunes travailleurs.

1.2 Structure corporative

Le Comité de l'environnement de Chicoutimi (CEC) a débuté son existence en 1978 et s'incorporait sous la Partie III de la *Loi sur les compagnies* le 26 février 1980. Le conseil d'administration se compose de 10 membres qui proviennent de différents secteurs d'activité et qui partagent notre mission, nos valeurs et notre vision d'un monde où l'environnement est protégé et conservé. Les administrateurs se rencontrent de quatre à cinq fois par année en plus de l'assemblée générale annuelle qui se déroule habituellement au printemps.

Afin de s'assurer que sa raison d'être et ses interventions sont toujours justifiées et qu'il évolue au même rythme que le secteur de l'environnement qui a subi de nombreux changements au cours des dernières années, le CEC organise, à intervalle régulier, une rencontre communément appelé « lac à l'épaule » entre les administrateurs et le personnel. La plus récente s'est déroulée en octobre 2008. C'est à cette occasion qu'il a été décidé de changer la dénomination sociale. Les recherches ont finalement abouti en juillet 2010 et depuis ce temps, le CEC est devenu EURÊKO !

1.3 Une Reconnaissance Sociale

EURÊKO ! bénéficie d'une grande notoriété auprès des différents gouvernements (municipal, provincial et fédéral), compte tenu de ses multiples réalisations, implications et interventions depuis près de 30 ans, la plupart dans le domaine de la protection et la conservation des milieux naturels et de l'éducation relative à l'environnement. Il est membre d'organisations régionales, provinciales et nationales, et a fait sa marque en contribuant aux grands débats nationaux des dernières décennies tels l'énergie, l'eau, la forêt, les déchets dangereux et la lutte contre la pauvreté. De plus, EURÊKO ! a acquis une solide expertise dans la gestion intégrée des déchets et la promotion de la filière 3R (Réduction à la source, Réemploi et Recyclage). Il est aujourd'hui un acteur important dans le domaine de la récupération et de l'opération des écocentres de l'arrondissement de Chicoutimi.

Voici quelques illustrations d'activités réalisées dans le domaine de l'éducation à l'environnement : émissions au canal télévisé communautaire, participation à des salons, des campagnes et activités populaires et ce, sans compter la production de dépliants, de diaporamas, de même que les interventions lors des débats et émissions de radio s'adressant au grand public.

En 1982, Marcel Léger, le ministre de l'Environnement de l'époque, remettait à EURÊKO ! (le CEC à l'époque) un Naturas 1982 pour l'excellence de son apport à l'amélioration de la qualité de l'environnement du Québec.

En mai 2004, EURÊKO ! (le CEC à l'époque) remporte le Phénix de l'environnement dans la catégorie « Actions visant la restauration de la biodiversité d'un habitat naturel ou l'aménagement écologique d'un milieu urbain » en raison de son « Projet concerté de réhabilitation écologique de la rivière du Moulin » qui s'est étendue sur une période de cinq ans et qui visait à redonner un environnement écologiquement sain, des rives propres et un écosystème aquatique de qualité à la rivière du Moulin afin de permettre le retour d'activités récréatives et d'améliorer la qualité de vie de la population. Soulignons que les Phénix constituent l'occasion pour le gouvernement du Québec de reconnaître les accomplissements les plus remarquables en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel et du développement durable. Ce projet a en outre permis de créer un nouvel organisme, le Comité RIVAGE de la rivière du Moulin. Un organisme reconnu par la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec et qui, en conséquence de cette reconnaissance, bénéficie d'un financement statutaire récurrent. C'est donc un emploi permanent et de deux à trois postes saisonniers que ce projet a permis de créer.

Enfin, en 2009, EURÊKO ! (le CEC à l'époque) était finaliste pour un second Phénix dans la catégorie « Protection, restauration ou mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité » pour son projet de *Répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la ville de Saguenay*.

1.4 Des projets et des partenariats

À tous les ans, ce sont de nombreux projets de toutes sortes qu'EURÊKO ! réalise avec plusieurs partenaires. En voici une liste des plus récents.

- Parc Papawétish (Usine RTA Laterrière) – Création et aménagement
- Usine RTA Laterrière et usine Grande-Baie – Kiosque sur le compostage
- Écocentres - Garde et contrôle
- Projet de renaturalisation des berges – Saint-Honoré (cyanobactéries)
- Projets de renaturalisation des berges – Saint-Félix-d'Otis (cyanobactéries)
- Projets de renaturalisation des berges – Saint-Fulgence (cyanobactéries), en partenariat avec le Comité ZIP-Saguenay
- Formation sur le compostage
- Ressourcerie pour le bois et ses dérivés – Plan d'affaires
- Répertoire des sites d'intérêt à potentiel de conservation et d'aménagement (4 volumes)
- Centre d'accès communautaire internet
- Travaux de nettoyage de sites
- Travaux d'aménagement ou d'abattage
- Chute à Marga – Parc Armand-Gravel
- Rivière Sainte-Marguerite – Projet compensatoire (MPO)
- Programme JE VISE (JEunesse pour la Valorisation, l'Implication Sociale et Environnementale)
- Centre de recherche et d'intervention en milieu autochtone (CRIMA)

- Évènements écoresponsables – Service conseil et d'accompagnement
- Certification verte des commerces et entreprises
- Festival de la pêche
- Campagne sur les plastiques « J'agis, moi je réduis ! »
- Plan de gestion environnementale au bureau d'arrondissement de Chicoutimi (virage vert)
- Rivière des Aulnaies – Caractérisation
- Plan de gestion environnementale au Golf Saguenay (virage vert)
- Ville de Saguenay. Comité de développement durable (Agenda 21 Local)
- Jour de la terre 2008
- Coulée Val-Lomberette – Aménagements variés
- Plan de gestion des matières résiduelles – Distribution des bacs roulants

II LE PROJET AP50 DE RIO TINTO ALCAN

Le 4 novembre 2010, la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) nous informait que l'audience publique sur le projet débiterait le 15 novembre 2010.

2.1 La justification du projet

Le projet se justifie¹, selon le promoteur, en raison des éléments suivants :

- Assurer la croissance de l'entreprise ;
- Moderniser les installations d'électrolyse de Jonquière et assurer leur pérennité ;
- Améliorer le bilan environnemental des Usines Jonquière ;
- Poursuivre le développement de la technologie AP50 et démontrer ses performances à l'échelle industrielle ;
- Demeurer un chef de file dans le développement de technologies d'électrolyse de pointe ;
- Faire de Jonquière et de la région une vitrine technologique mondiale.

2.2 La position d'EURÊKO !

Il y aura certes, suite à la présentation du projet par le promoteur, des améliorations notables en ce qui concerne le bilan environnemental de l'Usine Jonquière. Nous ne pouvons le nier. Toutefois, quelques éléments importants nous interpellent et inquiètent particulièrement, il s'agit de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les mesures de protection contre les déversements.

Compte tenu de la période de l'année, du temps à notre disposition et de nos ressources limitées, notre mémoire se limitera aux émissions de GES, à la création d'un fonds régional pour le financement de projets sur les GES et sur la mise en place de mesures de rétention contre les déversements.

2.2.1 Les émissions de GES

Il est vrai que le ratio des émissions de GES diminuera de près de la moitié par tonne produite. C'est du moins ce qu'affirme le document de présentation du promoteur.² Mais pour les écosystèmes, ce qui

¹ Document DA6, RIO TINTO ALCAN. *Présentation du projet lors de la séance du 15 novembre 2010*, 24 pages, à la p. 8

² *Ibidem*, à la p. 19.

importe avant tout ce sont les quantités réelles émises dans l'atmosphère. Car, peu importe que le ratio se soit amélioré, si on produit davantage, les quantités absolues qui seront rejetées subiront une augmentation et leurs effets sur le climat et, par la suite, sur les écosystèmes se feront davantage sentir.

Il importe de souligner qu'en matière de pollution, il ne s'agit pas d'un exercice comptable où seulement les ratios doivent être considérés ; il faut plutôt regarder du côté des quantités absolues rejetées dans le milieu. Et, d'après les données fournies par le promoteur, l'augmentation réelle, i.e. en chiffres absolues, sera très importante. En effet, on prévoit une augmentation de 372 kilo tonnes, augmentation équivalente à 0,4 % des émissions du Québec. Cette augmentation, qui peut paraître banale à première vue avec une fraction de pourcentage, 0,4 %, est beaucoup plus importante qu'il n'y paraît. Ainsi, sur la base de cette information, 250 usines comme celle-ci produiraient à elles seules la totalité, soient 100 %, des émissions de GES de tout le Québec et ce, uniquement pour l'augmentation des émissions créée par l'usine AP50.³ Ce constat est effrayant ! Alors, on peut imaginer ce que ça représente dans le portrait régional des émissions de GES. Malheureusement, nous n'avons pu obtenir cette proportion.⁴

En conséquence, EURÊKO ! recommande que

- 1. Rio Tinto Alcan intensifie rapidement ses efforts afin de diminuer de façon significative les augmentations des émissions des GES prévues qui découleront de la construction des trois phases de l'usine AP50 considérant l'augmentation importante de ces émissions qui résultera de l'Usine AP50, une fois entièrement complétée et ce, malgré les efforts déjà accomplis dans ce domaine par RTA ;**

2.2.2 Mesures compensatoires

Les GES n'ont pas d'effet direct sur la santé. Ils sont plutôt la cause des changements climatiques. Mais ceux-ci occasionnent entre autres différents phénomènes météorologiques qui, eux, affectent la santé de certaines classes de la population, de même que les écosystèmes.

Une fois l'usine AP50 complétée, les émissions de GES vont connaître un accroissement important, 372 kilo tonnes. La région contribuera donc pour une part importante au bilan québécois des émissions de GES. Face à un tel constat, nous croyons que RTA devrait financer la réalisation de projets afin de diminuer les impacts de ces émissions importantes. RTA soutiendra qu'elle vient tout juste de conclure un partenariat avec Ouranos, organisme spécialisé sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. Mais ce partenariat vise principalement à mieux connaître l'impact des changements climatiques sur le bassin du lac Saint-Jean au cours des prochaines années. Le lac Saint-Jean servant de bassin pour les installations de production d'énergie hydroélectrique de RTA. Ce partenariat n'aura donc aucun effet comme tel en ce qui a trait à l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population de la région, ni sur la réalisation d'action visant à contrer les effets des émissions de GES.

³ Les émissions totales du Complexe Jonquière, avec l'ajout de l'usine AP50, atteignent 939 450 t. CO₂ éq.

⁴ Voir les notes sténographiques de l'après-midi du 16 novembre, à la p. 18. On nous indique toutefois que, par rapport aux émissions industrielles, les émissions de GES, une fois les trois phases complétées, représenteront dix pour cent (10 %) de celles-ci.

En conséquence, EURÊKO ! recommande que

- 2. Rio Tinto Alcan crée un fonds régional pour le financement de projets qui contribueront à informer, sensibiliser et éduquer la population sur les changements climatiques (à leurs causes, aux mesures à mettre en œuvre, aux comportements à adopter, etc.) et à la réalisation de projets dans la région qui contribueront à diminuer les impacts occasionnés par la hausse substantielle des émissions de GES qui résulteront de l'usine AP50 ou, subsidiairement, que RTA compense les hausses des émissions de GES par notamment l'achat de crédit de carbone, le financement de projets ou la plantation d'arbres ;**

2.2.3 Mesures contre les déversements

Avec les nombreux déversements survenus au cours des dernières années⁵, nous sommes en droit d'exiger les engagements et les mesures les plus strictes du promoteur pour assurer la protection des écosystèmes fragiles situés dans les environs immédiats du Complexe Jonquière, où sera localisée l'usine AP50. Par écosystèmes fragiles, nous pensons particulièrement à la rivière Saguenay et à sa riche biodiversité.

Le promoteur, de même que le MDDEP, ont souvent minimisé la gravité des déversements en référant à la faible quantité de produits déversés, à la capacité de dilution de l'eau. Nous ne partageons pas ce constat. Tout déversement a un impact sur la faune et la flore qui y sont soumis et ce, peu importe la quantité de matière déversée. De plus, l'effet cumulatif de ces déversements à répétition ne peut que se répercuter inéluctablement sur l'écosystème. Et le milieu auquel nous référons est particulièrement sensible, puisqu'à l'embouchure du ruisseau du Capitaine se trouvent des frayères de l'éperlan arc-en-ciel, poisson qui est à la base de la chaîne alimentaire de plusieurs espèces de poissons de fond. Ces espèces, l'éperlan et les poissons de fond, font la joie de l'industrie de la pêche blanche qui est un fort moteur de développement économique au Saguenay pendant la période hivernale.⁶

Il est vrai que le promoteur a mis en place plusieurs moyens pour corriger la situation et éviter les déversements accidentels. Toutefois, l'expérience démontre clairement que, malgré ces mesures, les déversements surviennent inmanquablement, avec une assiduité déconcertante. Et qu'ils aboutissent inmanquablement dans le Saguenay. Nous craignons donc que, si des mesures encore plus strictes pour contrer les déversements ne sont pas prises, c'est notamment toute l'industrie de la pêche blanche qui pourra éventuellement en subir les contrecoups. Les répercussions ne se limitent donc pas aux milieux environnementaux, elles sont également économiques et sociales.

Idéalement, tout déversement devrait être contenu sur le complexe Jonquière ; ce dernier devrait être un vase clos d'où rien ne peut s'échapper. Il n'y aurait ainsi aucune possibilité que le Saguenay soit atteint et ce, peu importe la situation qui se produit.

⁵ Voir la Chronologie des déversements réalisée par EURÊKO ! à l'annexe I.

⁶ J'invite la commission à consulter, à ce sujet, le rapport intitulé, *Plan de protection des frayères à éperlan arc-en-ciel de la rivière Saguenay*, réalisé par le Comité ZIP-Saguenay, lequel est joint au courriel transmettant le présent mémoire. La commission notera que les déversements de RTA représentent une des menaces pour ces frayères.

En conséquence, EURÊKO ! recommande que

- 3. Rio Tinto Alcan mette en place et accroisse les mesures de rétention sur le complexe Jonquière de façon à assurer que tout déversement, accidentel ou autre, demeure à l'intérieur du site du complexe et qu'il soit impossible, en pratique, qu'il atteigne le Saguenay par un des émissaires en place ;**

III CONCLUSION

Enfin, comme nous l'avons souligné d'entrée de jeu, EURÊKO ! ne s'oppose pas au projet de la construction de l'usine AP50, laquelle entrainera vraisemblablement une amélioration des émissions atmosphériques en réduisant les quantités de matières toxiques produites par rapport à l'ancienne technologie. Les aspects positifs se feront également sentir au niveau social et économique. Mais il demeure que des améliorations peuvent toujours être apportées, notamment sur les éléments qui ont été soulevés dans le présent mémoire et qui nous préoccupent soit, l'augmentation des émissions de GES et les déversements qui, malgré toutes les protections apportées par RTA, ne cessent de se produire aussi régulièrement que le lever de l'astre du jour !

IV RECOMMANDATIONS

Voici, regroupées en un seul tableau, nos recommandations.

EURÊKO ! recommande que

- 1. Rio Tinto Alcan intensifie rapidement ses efforts afin de diminuer de façon significative les augmentations des émissions des GES prévues qui découleront de la construction des trois phases de l'usine AP50 considérant l'augmentation importante de ces émissions qui résultera de l'Usine AP50, une fois entièrement complétée et ce, malgré les efforts déjà accomplis dans ce domaine par RTA ;**
- 2. Rio Tinto Alcan crée un fonds régional pour le financement de projets qui contribueront à informer, sensibiliser et éduquer la population sur les changements climatiques (à leurs causes, aux mesures à mettre en œuvre, aux comportements à adopter, etc.) et à la réalisation de projets dans la région qui contribueront à diminuer les impacts occasionnés par la hausse substantielle des émissions de GES qui résulteront de l'usine AP50 ou, subsidiairement, que RTA compense les hausses des émissions de GES par notamment l'achat de crédit de carbone, le financement de projets ou la plantation d'arbres ;**
- 3. Rio Tinto Alcan mette en place et accroisse les mesures de rétention sur le complexe Jonquière de façon à assurer que tout déversement, accidentel ou autre, demeure à**



Mémoire D'EURÊKO ! présenté à la Commission sur le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc.

7

l'intérieur du site du complexe et qu'il soit impossible, en pratique, qu'il atteigne le Saguenay par un des émissaires en place ;

ANNEXE I

DÉVERSEMENTS RIO TINTO ALCAN

CHRONOLOGIE DES DÉVERSEMENTS.

1. En août 1982. Déversement d'environ 6 tonnes (700 gallons) d'acide sulfurique dans la rivière Saguenay en provenance de l'usine Alcan à Jonquière. La quantité totale d'acide perdu est évaluée à 62 tonnes. (Nouvelle rapportée dans Le Quotidien du 16 octobre 1982)
2. En mars 1987, un déversement de liqueurs des usines d'hydrate 1 et 2 du complexe chimique d'Alcan. Cause : panne de courant a paralysé une partie des opérations de l'usine Vaudreuil. (Nouvelle rapportée dans Le Quotidien du 8 mars 1987)
3. Le 1^{er} décembre 1987. Déversement dans la nature de plus d'une centaine de kg de boues rouges. Ne s'est pas rendue dans le Saguenay. Cause : le bris d'un joint d'étanchéité sur les conduites de boue rouge. (Nouvelle rapportée dans Le Quotidien du 2 décembre 1987)
4. Le 6 avril 2007. Déversement de boues rouges. Cause: bris technique dû aux conditions météorologiques. Environ 50 tonnes dans le ruisseau du Capitaine et la rivière Saguenay. Amende: 185 000 \$.
5. Le 20 août 2008. Déversement de boues rouges. Cause: sous-traitant. Une quantité importante dans le ruisseau du Capitaine et la rivière Saguenay. Amende: 61 000 \$.
6. Le 17 septembre 2008. Déversement d'acide sulfurique, puissant corrosif pouvant causer des irritations et brûlures si en contact avec la peau. Le déversement aurait été causé en raison d'une valve défectueuse lors du remplissage d'un réservoir d'acide sulfurique.
7. Nuit du 25 au 26 novembre 2008. Poussière de boues rouges se trouvant sur les rives des berges des lacs de boues qui ont été emportées par les forts vents parce que le niveau des lacs étaient très bas en raison des faibles pluies.
8. Le 18 juin 2009. Déversement qui a occasionné un dépassement de la norme du pH de l'émissaire C (eau fluviale).
9. Le 9 mars 2010. Déversement d'environ 845 litres d'huile hydraulique dans l'émissaire D du Complexe Jonquière, suite au sectionnement d'une conduite haute pression du centre des produits anodiques. Une quantité indéterminée a été récupérée.
10. Le 30 mars 2010. Déversement d'environ 25 000 litres de diesel du centre de calcination de l'usine Vaudreuil. On estime à 1 000 litres la quantité de diesel qui se serait rendue jusque dans le Saguenay par l'émissaire C. RTA aurait récupéré environ 24 650 litres de diesel. L'eau s'est séparée du diesel et avec le gel-dégel le tuyau a fendu.

11. Le 7 novembre 2010. Déversement à l'usine Vaudreuil de 21 kg de bauxite et de 90 litres de soude caustique (très liquide) suite au bris d'une pièce d'équipement qui venait tout juste d'être réparée par le fournisseur. La pièce en question est un regard et la fuite s'est faite par le contour du regard qui n'était pas étanche. Le pH est monté à 10,4 pendant un moment avant de se situer entre 10,4 et 9,5 pour une brève période qui a suivi la fuite. Par la suite, le pH est revenu à la normale. Les matières contenues dans la fuite ont été emportées par l'émissaire C et ont abouti ultimement dans le Saguenay. La fuite aurait été beaucoup plus importante n'eut été des contrôles qui ont été très efficaces à détecter l'incident. Différentes actions ont été entreprises, notamment avec le fournisseur de la pièce en question, pour corriger la situation.

Le 11 avril 2009, il y a aussi eu un déversement, de soude caustique, celui-là. Mais cet incident est survenu aux installations portuaires de La Baie, alors que tous ceux mentionnés ci-haut, sont survenus à l'usine Vaudreuil.

Lien d'une étude sur les boues rouges (<http://www.polymtl.ca/enviro-geremi/pdf/articles/Projet1-4-1-BouRoug-CBeaulieuMA1.pdf>). Il est souligné à la p. 11 du document que:

« La déshydratation des boues, particulièrement lors du séchage, cause la formation des **sels trona** ($\text{Na}_3\text{H}(\text{CO}_3)_2 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$) et **thermonatrite** ($\text{Na}_2\text{CO}_3 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$) sur la surface des boues, lesquels sont très dangereux pour l'environnement. »